

CONTRAT DE LICENCE PERPÉTUELLE SAGE X3

AVIS IMPORTANT ! VOTRE UTILISATION DU LOGICIEL EST SOUMISE À L'ENSEMBLE DES TERMES ET CONDITIONS DU PRÉSENT CONTRAT. PAR CONSÉQUENT, VEUILLEZ FAIRE DÉFILER ET LIRE ATTENTIVEMENT L'ENSEMBLE DES TERMES ET CONDITIONS DU PRÉSENT CONTRAT ATTENTIVEMENT AVANT UTILISER DU LOGICIEL. LE PRÉSENT CONTRAT CONSTITUE UN ACCORD JURIDIQUEMENT CONTRAIGNANT ENTRE VOUS ET SAGE CONCERNANT VOTRE UTILISATION DU LOGICIEL.

VOUS MANIFESTEREZ VOTRE ACCEPTATION DU PRÉSENT CONTRAT EN EFFECTUANT UNE OU PLUSIEURS DES ACTIONS SUIVANTES, OU EN PERMETTANT OU EN AUTORISANT UN TIERS

DE FAIRE UNE OU PLUSIEURS DES ACTIONS SUIVANTES POUR VOUS : (1) CLIQUER SUR « J'ACCEPTE » OU SUR UNE AFFIRMATION SIMILAIRE, SELON LE CAS, QUI APPARAÎT LORS DE L'INSTALLATION DU LOGICIEL, OU (2) ACCÉDER AU LOGICIEL OU L'UTILISER, OU (3) SIGNER UNE COPIE DU PRÉSENT CONTRAT OU UNE COMMANDE FAISANT RÉFÉRENCE AU PRÉSENT CONTRAT.

SI VOUS ACCEPTEZ LE PRÉSENT CONTRAT AU NOM D'UNE SOCIÉTÉ OU D'UNE AUTRE ENTITÉ JURIDIQUE, VOUS DÉCLAREZ DISPOSER DE L'AUTORITÉ NÉCESSAIRE POUR ENGAGER

cette société ou cette entité aux présentes conditions générales

CONDITIONS. SI VOUS NE DISEZ PAS DE CETTE POUVOIR, VOUS NE DEVEZ PAS ACCEPTER LES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES NI ACCÉDER AU LOGICIEL OU L'UTILISER DE QUELQUE MANIÈRE QUE CE SOIT.

SI VOUS N'ACCEPTEZ PAS D'ÊTRE JURIDIQUEMENT LIÉ PAR LE PRÉSENT CONTRAT DANS SON INTÉGRALITÉ ET SANS

MODIFICATION NI AJOUT, VOUS NE DISEZ PAS D'UNE LICENCE D'UTILISATION DU LOGICIEL ET VOUS DEVEZ CONTACTER SAGE.

Dernière mise à jour : 18 août 2026

1. Définitions et interprétation

1.1. Définitions

Le terme « Société affiliée » désigne toute entité qui contrôle directement, est contrôlée par ou est sous le contrôle commun de l'entité concernée, le terme « contrôle » désignant la détention ou le contrôle (direct ou indirect) d'au moins 50 % des droits de vote au sein de l'entité. Une entité n'est considérée comme une Société affiliée que tant que ce contrôle perdure.

Le terme « Contrat » désigne les présentes conditions générales, votre ou vos Commandes, le Contrat de traitement des données, la Déclaration de confidentialité, tout ou tout(s) cahier(s) des charges conclu(s) entre vous et nous, ainsi que toutes les pièces jointes et annexes aux présentes ou à une Commande ou à un cahier des charges, ou toute autre condition générale mentionnée dans l'un des documents susmentionnés.

Le terme « **Résultat généré par l'IA** » désigne le contenu généré et renvoyé à un Utilisateur à la suite d'une requête de cet Utilisateur ou de son utilisation d'un Système d'IA dans le cadre du Logiciel ou intégré à celui-ci.

« **Données d'entrée IA** » désigne toute donnée saisie dans un système d'IA, par vous ou par tout Utilisateur, y compris (sans s'y limiter) les invites, les requêtes et les instructions (quel que soit le support ou le format), à l'exclusion toutefois : (a) des invites d'instructions, des injections contextuelles, des entrées au niveau du système ou de tout autre contenu technique fourni par ou pour le compte de Sage ; ou (b) des données de personnalisation ou de réglage fin fournies par Sage.

Le terme « Données d'IA » désigne, dans leur ensemble, les Données d'entrée d'IA, les Résultats générés par l'IA et toutes les données dérivées de celles-ci ou les contenant.

Le terme « **Politique relative à l'IA** » désigne toute politique que nous publions ou mettons à disposition de temps à autre (y compris toute modification apportée à celle-ci) et que nous vous communiquons, contenant les exigences et restrictions applicables à l'utilisation des systèmes d'IA par vous-même et vos utilisateurs.

Le terme « **Système d'IA** » désigne toute technologie, tout système, tout modèle, tout outil ou toute fonctionnalité d'intelligence artificielle, y compris l'apprentissage automatique, l'apprentissage profond, l'IA générative, ainsi que toute fonctionnalité ou capacité d'IA autonome, semi-autonome ou agentique.

« **API** » désigne une interface de programmation d'application.

« **Application** » désigne un logiciel d'application conçu pour fonctionner sur un appareil mobile.

« **Environnement approuvé** » désigne les serveurs et/ou les systèmes d'exploitation qui répondent aux spécifications minimales de Sage pour l'utilisation du Logiciel, telles que décrites plus en détail dans la Documentation.

« **Date de début** » désigne soit la date à laquelle nous acceptons votre Commande, soit la date à laquelle vous effectuez un acte indiquant votre acceptation du présent Contrat, soit la date à laquelle vous accédez au Logiciel et l'utilisez pour la première fois, la date la plus proche étant retenue.

« **Données client** » désigne les données, informations, fichiers, photos, documents ou éléments fournis, saisis, partagés ou soumis par les Utilisateurs, ou de toute autre manière en votre nom, via le Logiciel, qui peuvent inclure des données (y compris des Données à caractère personnel) relatives aux Utilisateurs, à vos clients, fournisseurs, employés ou autres tiers, et comprennent toutes les Données d'entrée d'IA.

Le terme « Assistance client » désigne l'aide que nous (ou votre revendeur) pouvons vous fournir ou mettre à votre disposition, comme indiqué plus en détail dans la Documentation.

Le terme « **Contrat de traitement des données** » désigne le Contrat de traitement des données publié sur <https://www.sage.com/en-gb/legal/terms-and-conditions/product-and-service-terms-and-conditions/data-processing-agreement/> (ou toute autre

URL qui vous aura été communiquée), tel que modifié de temps à autre.

Le terme « **Lois sur la protection des données** » a le sens qui lui est donné dans le Contrat de traitement des données.

« **Documentation** » désigne les guides d'utilisation, spécifications et manuels en ligne ou écrits relatifs au Logiciel mis à disposition par Sage, ainsi que toutes leurs mises à jour, à l'exclusion toutefois de tout résultat généré par l'IA.

Le terme « **Frais** » désigne les frais de licence et/ou les frais de maintenance et d'assistance client.

Le terme « **cas de force majeure** » désigne un cas de force majeure (par exemple, une catastrophe naturelle, un accident ou une épidémie) ou tout autre événement échappant au contrôle raisonnable d'une partie (par exemple, des actes de guerre, des actes de terrorisme, des mesures prises par les pouvoirs publics ou une autorité de régulation, ou par un tiers échappant au contrôle de la partie).

Le terme « **Site d'installation** » désigne les locaux professionnels dans lesquels vous installez le Logiciel.

« **Droits de propriété intellectuelle** » désigne l'ensemble des droits de propriété intellectuelle de toute nature, partout dans le monde, qu'ils soient enregistrés ou non, y compris : les brevets, les modèles d'utilité, les marques de commerce, les marques de service, les noms commerciaux, les noms de domaine, le fonds de commerce et le droit d'intenter une action en contrefaçon, ainsi que les demandes y afférentes ; les droits sur les dessins et modèles, enregistrés ou non, et les demandes d'enregistrement de dessins et modèles ; le droit d'auteur et les droits voisins ; les droits sur les bases de données, les droits sur les informations confidentielles et le savoir-faire ; et tous les autres droits de propriété intellectuelle et formes de protection équivalentes existant actuellement ou à l'avenir, dans chaque cas pour toute la durée de ces droits, y compris tous les renouvellements et prolongations.

Le terme « **Redevances de licence** » désigne les redevances de licence que vous devez nous verser (ou à votre revendeur) pour le droit d'utiliser le Logiciel, telles que précisées plus en détail dans votre Commande.

Le terme « **Maintenance** » désigne les mises à jour, les mises à niveau, les fonctionnalités améliorées et nouvelles, les correctifs et les corrections apportés au Logiciel que nous (ou votre Revendeur) pouvons vous fournir ou mettre à votre disposition, comme indiqué plus en détail dans la Documentation.

« **Frais de maintenance et d'assistance client** » désigne les frais que vous devez nous verser (ou verser à votre revendeur) en contrepartie du droit de bénéficier de la maintenance et de l'assistance client, comme indiqué plus en détail dans votre Commande.

« **Commande** » désigne le document attestant de votre achat de licence.

Le terme « **Données à caractère personnel** » a le sens qui lui est donné dans le Contrat de traitement des données.

« **Politique de confidentialité** » désigne la politique de confidentialité publiée sur <https://www.sage.com/en-gb/legal/privacy-and-cookies/> (ou

toute autre URL qui vous aura été communiquée), tel que modifié de temps à autre

Le terme « **Revendeur** » désigne un revendeur Sage agréé auprès duquel vous achetez une licence du Logiciel.

Le terme « **territoires soumis à des restrictions** » désigne tout pays ou territoire faisant l'objet de sanctions globales ou à l'échelle de l'administration par les États-Unis, le Royaume-Uni ou l'Union européenne.

« **Sage** » désigne The Sage Group plc ou l'une de ses sociétés affiliées.

« **Données Sage** » désigne les informations figurant dans une Commande, les données relatives à la configuration et à l'utilisation du Logiciel, la Documentation, ainsi que toute autre information qui vous est fournie via votre connexion au Logiciel ou par tout autre moyen par Sage dans le cadre de l'exécution du présent Contrat, à l'exclusion des Données client et des Résultats générés par l'IA.

« **Logiciel** » désigne la solution Sage X3 que vous acquérez auprès de Sage (ou de votre revendeur), telle que décrite plus en détail dans la Documentation, y compris tout système d'IA, mais à l'exclusion de tout service tiers.

« **Fournisseur tiers** » : tout tiers (autre que Sage) qui fournit un service tiers.

« **Service(s) tiers** » : tout produit (y compris, sans s'y limiter, les logiciels de toute nature, les services cloud ou les formulaires), outil (y compris les outils d'intégration ou de développement), service (y compris la mise en œuvre, la configuration, le développement ou la comptabilité) ou tout outil, produit ou service d'un tiers qui utilise ou exploite un système d'IA, qui vous est fourni dans le cadre d'un contrat ou de conditions générales distincts, ou qui vous est fourni directement par un Fournisseur tiers.

« **Mises à jour** » désigne toutes les modifications futures, fonctionnalités supplémentaires, améliorations et œuvres dérivées pouvant être apportées au Logiciel ou à la Documentation.

Les « **Données d'utilisation** » désignent les données non identifiables personnellement résultant de l'utilisation du Logiciel par les Utilisateurs, telles que les métadonnées, les indicateurs de performance et les tendances ou le volume d'utilisation.

« **Utilisateur** » désigne une personne physique désignée, autorisée par vous à utiliser le Logiciel et la Documentation, pour laquelle vous avez acheté une licence, et à qui vous ou nous, à votre demande, avons fourni des identifiants d'utilisateur pour le Logiciel.

« **Nous** », « **notre** » ou « **nos** » désigne (i) Sage Software, Inc., une société de Virginie dont les bureaux sont situés au 619 Ponce De Leon Avenue NE, Atlanta, GA 30306, si vous êtes domicilié aux États-Unis ou dans tout autre pays que le Canada, et (ii) Sage Software Canada Ltd., une société de l'Alberta dont les bureaux sont situés au 120 Bremner Blvd., Suite 1500, Toronto, Ontario M5J 0A1, si vous êtes domicilié au Canada.

Les termes « **vous** » ou « **votre** » désignent la personne qui accepte le présent Contrat, étant entendu que si

cette acceptation est effectuée au nom d'une société ou d'une autre personne morale, alors : (i) cette personne déclare disposer de l'autorité nécessaire pour engager ladite entité et ses sociétés affiliées au titre des dispositions du présent Contrat ; et (ii) les termes « vous », « votre » et « Client » désignent ladite entité et ses sociétés affiliées (dans la mesure où les Utilisateurs employés ou engagés à tout autre titre en tant que consultants, sous-traitants ou agents par les sociétés affiliées accèdent au Logiciel et l'utilisent).

1.2 Interprétation. Dans le présent Contrat : (a) les titres sont uniquement destinés à faciliter la lecture et n'affectent en rien son interprétation ; (b) les termes « y compris », « comprend » et autres expressions similaires doivent, si le contexte l'exige, être interprétés à titre d'exemple et non de manière exhaustive ; (c) les termes à caractère technique doivent être interprétés conformément à l'usage général en vigueur dans le secteur des logiciels informatiques ; (d) les références à une personne incluent une personne physique, une personne morale et une association de personnes sans personnalité juridique ; (e) l'emploi du singulier est réputé inclure le pluriel et vice versa ; et (f) toute référence à l'écrit ou à un document écrit inclut les courriers électroniques, mais pas les télécopies.

2. Droits d'utilisation.

2.1. Octroi de licence. Sous réserve des droits et limitations énoncés dans le présent Contrat, de toute condition supplémentaire applicable au Logiciel publiée sur <https://www.sage.com/en-us/legal/eula/> ou <https://www.sage.com/en-ca/legal/eula/> (ou toute autre URL qui vous aura été communiquée ; telle que modifiée de temps à autre), et sous réserve du paiement de tous les frais de licence à leur échéance, nous vous accordons une licence limitée, non exclusive, ne pouvant faire l'objet d'une sous-licence ni d'un transfert (sauf autorisation expresse prévue dans les présentes) pour utiliser le Logiciel, à condition que : (i) votre utilisation du Logiciel : (a) soit exclusivement destinée à vos besoins professionnels internes ; (b) soit conforme au champ d'application défini dans votre Commande et dans la Documentation ; et (c) soit limitée à une utilisation sous forme de code objet uniquement ; et (ii) sauf indication contraire dans la Commande, vous installez le Logiciel sur un Environnement agréé, sur un seul Site d'installation.

2.2. Transfert. Sauf disposition contraire dans votre Commande, vous pouvez transférer le Logiciel d'un environnement d' et/ou d'un Site d' agréé vers un autre, à condition que le Logiciel soit définitivement supprimé de votre ancien environnement et/ou Site d' agréé. Vous ne devez pas : (i) à moins d'avoir acheté une licence distincte de reprise après sinistre conformément à la section 2.3, installer le Logiciel dans des locaux autres que votre Site d'installation ; ni (ii) autoriser tout autre accès ou utilisation non autorisés du Logiciel, et vous devez nous en informer immédiatement si vous avez connaissance d'un accès ou d'une utilisation non autorisés.

2.3. Sauvegardes et copies. Vous êtes autorisé à : (i) effectuer des copies de sauvegarde du Logiciel dans le seul but de le réinstaller ; (ii) réaliser une copie du Logiciel destinée à être utilisée dans un environnement de test, exclusivement à des fins de test interne ; et (iii) à condition d'avoir acquitté les frais supplémentaires liés à

la licence de reprise après sinistre, réaliser et installer une copie du Logiciel sur un site de reprise après sinistre. Dans chaque cas, vous devez consigner le nombre et l'emplacement de toutes les copies du Logiciel et mettre tout en œuvre pour empêcher toute copie non autorisée.

2.4. Utilisation par des sociétés affiliées. Vous pouvez soit (i) traiter les données d'une société affiliée (aux fins de la création de rapports de groupe ou non consolidés) ; soit (ii) autoriser des Utilisateurs employés ou engagés à tout autre titre en tant que consultants, sous-traitants ou mandataires par une société affiliée à accéder au Logiciel et à l'utiliser pour votre compte, à condition que vous : (a) ayez payé les frais de licence correspondants pour ces Utilisateurs ; (b) tenez à jour une liste exacte des sociétés affiliées concernées et nous fournissiez une copie de cette liste, sur demande ; et (c) nous informiez sans délai de toute modification apportée à la liste des sociétés affiliées spécifiée à la section 2.4(ii) ci-dessus.

2.5. Restrictions. Sauf accord écrit préalable de notre part, vous ne devez pas accéder au Logiciel ni l'utiliser, en tout ou en partie, si vous fournissez ou avez l'intention de fournir un service ou une fonctionnalité concurrençant le Logiciel, ou à toute autre fin d'analyse comparative ou de concurrence. Tout manquement de votre part à la présente section 2.5 constituera une violation substantielle du présent Contrat.

2.6. Compatibilité. Vous êtes seul responsable de la mise en place, de la maintenance et de la sécurisation de vos connexions réseau et liaisons de télécommunications entre vos systèmes (ou ceux fournis par un prestataire tiers) et le Logiciel, ainsi que de tous les problèmes, conditions, retards, défaillances de livraison, coûts et autres pertes ou dommages découlant de ou liés à vos connexions réseau ou liaisons de télécommunications (ou celles d'un prestataire tiers), ou causés par Internet.

2.7. Utilisateur. Vous vous engagez à ce que : (i) le nombre maximal d'Utilisateurs auxquels vous autorisez l'accès et l'utilisation du Logiciel ne dépasse pas le nombre d'Utilisateurs que vous avez achetés auprès de nous ; et (ii) les Utilisateurs préservent la confidentialité de tout identifiant et mot de passe liés à leur utilisation du Logiciel.

2.8. Modification de votre licence. Vous pouvez, de temps à autre, demander des modifications de votre licence, qui peuvent inclure des changements concernant le nombre d'utilisateurs ou les modules auxquels vous souhaitez accéder et que vous souhaitez utiliser. Si vous demandez des utilisateurs supplémentaires ou des modules supplémentaires, vous devrez nous verser les frais de licence supplémentaires applicables à compter de la date à laquelle ces utilisateurs et/ou modules supplémentaires sont mis à votre disposition. Si vous demandez une réduction du nombre d'utilisateurs ou de modules auxquels vous

accédez et que vous utilisez, vous n'aurez pas droit à un remboursement ni à un avoir sur les frais de licence déjà payés ; toutefois, vos frais de maintenance et d'assistance client seront ajustés lors de votre prochain renouvellement de maintenance et d'assistance client.

2.9. Vos obligations. Vous vous engagez à : (i) nous apporter toute la coopération nécessaire dans le cadre du présent Contrat, ainsi que tout accès nécessaire aux informations dont nous pourrions avoir besoin afin de remplir nos obligations au titre du présent Contrat ; (ii) exécuter toutes vos obligations au titre du présent Contrat en temps utile et de manière efficace, à défaut de quoi nous pourrions ajuster tout calendrier ou échéancier de livraison convenu, dans la mesure où cela s'avère raisonnablement nécessaire ; (iii) veiller à ce que les Utilisateurs n'utilisent le Logiciel que conformément à la Documentation et aux termes du présent Contrat, et assumer la responsabilité de toute violation du présent Contrat par un Utilisateur ; (iv) obtenir et conserver toutes les licences, autorisations et permissions nécessaires pour nous permettre (ou permettre à nos employés, consultants, sous-traitants ou agents) de remplir nos obligations respectives au titre du présent Contrat ; (v) veiller à ce que votre réseau et vos systèmes soient conformes à toutes les exigences qui vous sont communiquées de temps à autre ; (vi) respecter toutes les notifications, politiques et instructions relatives au Logiciel que nous (ou votre Revendeur) vous fournissons de temps à autre ; (vii) être seul responsable de l'exactitude, de la qualité, de la fiabilité, de l'intégrité et de la légalité des Données client, ainsi que de l'obtention des consentements et autorisations nécessaires pour vous permettre de saisir les Données client dans le Logiciel.

2.10. Restrictions. Sauf autorisation expresse de notre part préalable à chaque utilisation, vous ne devez pas : (i) partager les identifiants d'un utilisateur humain avec un tiers, un système tiers ou tout système d'IA agissant en votre nom ou au nom d'un utilisateur, ou sur leurs instructions, sans l'autorisation écrite préalable de Sage, étant entendu que nous pouvons, à notre seule discrétion, autoriser un système d'IA à accéder au Logiciel et à interagir avec celui-ci à l'aide d'identifiants distincts émis ou approuvés par nous et destinés à être utilisés par un seul système d'IA, et tout accès au Logiciel ou toute interaction avec celui-ci par ou pour le compte d'un système d'IA doit s'effectuer exclusivement à l'aide de ces identifiants ; (ii) concéder sous licence, louer, vendre, revendre, céder, transférer, distribuer, afficher, divulguer ou exploiter commercialement de quelque manière que ce soit le Logiciel, ni le mettre à la disposition de tout tiers autre que vos Utilisateurs, ni inclure le Logiciel dans le cadre d'un accord de gestion d'installations, de multipropriété ou de centre de services, sauf autorisation expresse prévue dans le Contrat ; (iii) tenter de décompiler, de recompiler, de désassembler, de procéder à une ingénierie inverse, de copier (sauf dans les cas expressément prévus par le présent Contrat), de modifier ou de créer des œuvres dérivées basées sur le Logiciel ; (iv) supprimer toute mention ou étiquette de propriété du Logiciel ou de la Documentation ; (v) accéder au Logiciel ou interagir avec celui-ci, ou permettre à un tiers (y compris tout Fournisseur tiers) d'accéder au Logiciel ou d'interagir avec celui-ci, au moyen d'un Système d'IA ou au moyen d'un robot, d'un bot, d'un spider, d'un crawler, d'un script,

d'un outil de « screen-scraping », de « web-scraping » ou de « data-scraping », ou de toute autre technique d'extraction de données automatisée ou manuelle, dans chaque cas où cet accès, interaction ou extraction est utilisé pour, ou pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'il serve à, extraire, collecter, récupérer ou obtenir de toute autre manière des Données client, des Données d'IA, des Données Sage ou toute autre donnée ou contenu du Logiciel d'une manière qui entraîne, ou crée un risque de, fuite, d'exfiltration ou d'extraction non autorisée de ces données du Logiciel ; (vi) utiliser le Logiciel, y compris par l'intermédiaire d'un Service tiers, à des fins autres que celles pour lesquelles il a été conçu et, en particulier, ne pas l'utiliser : (a) pour envoyer du spam ou tout autre message répétitif ou non sollicité en violation des lois ou réglementations applicables ; (b) pour nous fournir des informations frauduleuses ; (c) pour envoyer ou stocker du contenu qui porte atteinte aux droits d'un tiers ; (d) pour envoyer ou stocker des contenus contenant des virus, vers, chevaux de Troie ou autres codes informatiques, fichiers, scripts, agents ou programmes nuisibles ; (e) pour porter atteinte à l'intégrité ou aux performances du Logiciel ou des autres données qu'il contient, ou menacer de le faire ; ou (f) à toute autre fin illégale ou illicite. Vous ne devez en aucun cas faciliter ou aider un tiers à mener l'une des activités décrites dans la présente section. Vous êtes responsable : (i) de la sécurité et de la confidentialité (et de veiller à ce que vos Utilisateurs en fassent de même) de tout identifiant d'accès des Utilisateurs ; (ii) de la mise en place de rôles, autorisations, politiques et procédures internes appropriés pour une utilisation sûre et sécurisée du Logiciel ; (iii) de l'activité de vos Utilisateurs au sein du Logiciel ; (iv) du respect du présent Contrat par vos Utilisateurs ; et (v) de l'exactitude, de la qualité, de la fiabilité et de la légalité des Données client, ainsi que des moyens par lesquels vous acquérez ces Données client et les saisissez dans le Logiciel ou les mettez autrement à la disposition de Sage ou de tout Fournisseur tiers dans le cadre du Logiciel ; et (vi) veiller à ce que tout accès au Logiciel (y compris à tout Système d'IA) et toute utilisation de celui-ci par vous-même et vos Utilisateurs soient conformes au présent Contrat, à la Documentation et à la Politique relative à l'IA, que vous et vos Utilisateurs acceptez en continuant à accéder au Logiciel (ou à tout Système d'IA) ou à l'utiliser après toute mise à jour de ce type ; vous serez responsable de toute violation de la Politique relative à l'IA commise par un Utilisateur. Vous devez nous en informer sans délai si vous constatez, ou soupçonnez raisonnablement, que la sécurité de votre compte ou de celui de vos Utilisateurs est compromise.

2.11. Si vous enfreignez l'une des dispositions de la présente section, nous nous réservons le droit, sans engager notre responsabilité et sans préjudice de nos autres droits en vertu du présent Contrat, de : (i) suspendre immédiatement la fourniture de la Maintenance et/ou de l'Assistance client ; et/ou (ii) vous demander de désinstaller le Logiciel (y compris, le cas échéant, toutes les

copies du Logiciel), auquel cas vous devrez procéder à cette désinstallation dans les dix (10) jours suivant la réception de notre demande.

2.12. Utilisation d'une application Sage conjointement avec le Logiciel. Nous pouvons mettre à votre disposition une application (ci-après « l'Application ») qui vous permettra d'accéder au Logiciel. Votre accès à l'Application et son utilisation sont soumis aux conditions du présent Contrat ainsi qu'à toutes les conditions générales supplémentaires régissant l'utilisation de l'Application. En cas de conflit entre le présent Contrat et les conditions supplémentaires accompagnant l'Application, ces conditions supplémentaires prévaudront en ce qui concerne l'objet du conflit.

2.13. API. Si le Logiciel offre des capacités d'intégration via une API, votre utilisation de l'API peut être soumise à des coûts supplémentaires ou à des politiques et conditions générales spécifiques à Sage (qui prévaudront en ce qui concerne votre utilisation de l'API). Vous ne devez pas accéder à l'API ni l'utiliser d'une manière susceptible de nous causer un préjudice ou de nuire au Logiciel, ou en violation de toute loi applicable. Nous nous réservons le droit, à notre seule discrétion, de : (i) mettre à jour toute API de temps à autre ; (ii) imposer des restrictions à votre utilisation de toute API ; et (iii) vous refuser l'accès à toute API en cas d'utilisation abusive de votre part ou afin de protéger nos intérêts légitimes.

2.14. Systèmes d'IA :

- (a) Vous reconnaissez et acceptez expressément par les présentes que nous pouvons, dans le cadre de la prestation des Services ou de toute autre manière en rapport avec le présent Contrat, utiliser des systèmes d'IA. Sauf accord écrit contraire de notre part, nous pouvons recourir à des systèmes d'IA sans notification préalable ni autorisation de votre part.
- (b) Nous pouvons, à notre entière discrétion, modifier ou interrompre tout système d'IA intégré à nos Services (ou faisant partie de nos Services d'une autre manière).

3. Maintenance, assistance client et services professionnels

3.1. Maintenance et assistance client. Nous mettrons tout en œuvre, dans la mesure du raisonnable, pour fournir une assistance client et assurer la maintenance conformément à la Documentation. Vous devrez installer sans délai toutes les mises à jour de maintenance que nous (ou votre revendeur) mettrons à votre disposition. Nous ne serons pas tenus de fournir une assistance client ou une maintenance lorsque des erreurs résultent : (i) de votre manquement à vos obligations au titre du présent Contrat ; ou (ii) de toute autre circonstance pour laquelle il est indiqué dans la Documentation qu'une telle assistance client et

la maintenance ne seront pas fournis. Si nous proposons une assistance client et/ou une maintenance étendues, vous pourrez alors acheter ces services séparément, conformément à notre grille tarifaire en vigueur à ce moment-là.

3.2. Services professionnels. Nous pouvons également vous fournir d'autres services, tels que des services de conseil, de

formation ou de développement. Ces services ou exigences ne relèvent pas du champ d'application du présent Contrat et ne seront fournis par nos soins que sous réserve des conditions d'un accord écrit distinct entre les parties.

4. Services de tiers

4.1. Services de tiers. Vous pouvez recourir à des services de tiers en lien avec le logiciel. Si, aux fins de la fourniture du service tiers concerné, le prestataire tiers doit installer le Logiciel, vous reconnaissez et acceptez alors que : (i) le prestataire tiers aura le droit d'installer votre exemplaire du Logiciel à condition que vous n'installiez pas vous-même un exemplaire distinct ; (ii) le prestataire tiers ne doit pas, sauf dans le seul but de fournir le service tiers concerné, utiliser le Logiciel ou permettre à quiconque de l'utiliser ; (iii) vous êtes seul responsable de veiller à ce que le Fournisseur tiers respecte les conditions du présent Contrat en ce qui concerne son accès au Logiciel et son utilisation ; et (iv) vous devez conclure avec le Fournisseur tiers un accord relatif à la fourniture du Service tiers qui n'augmente pas ni n'affecte de quelque manière que ce soit nos obligations, responsabilités ou coûts au titre de en relation avec le présent Contrat, et qui doit inclure des dispositions protégeant nos droits de propriété sur le Logiciel.

4.2. Vous reconnaissez et acceptez que : (i) nous n'avons pas testé le Logiciel pour une utilisation avec un Service tiers particulier ; (ii) en raison de l'utilisation du Logiciel avec un Service tiers, il peut arriver que les Utilisateurs ne puissent pas accéder au Logiciel ni l'utiliser ; (iii) le Fournisseur tiers concerné est entièrement responsable de la fourniture de tout Service tiers ; et (iv) en cas de conflit entre le présent Contrat et le contrat que vous avez conclu avec le Fournisseur tiers, les dispositions du contrat que vous avez conclu avec le Fournisseur tiers s'appliqueront en ce qui concerne le Service tiers, mais vous resterez néanmoins responsable envers nous du respect du présent Contrat.

4.3. Absence d'aval ou de garantie. Nous pouvons vous présenter, ou le Logiciel peut s'intégrer à, des Services tiers proposés par des Prestataires tiers. Nous n'approuvons pas ces Services tiers ni ces Prestataires tiers, ne faisons aucune déclaration, ne donnons aucune garantie ni ne faisons aucune promesse à leur sujet, et n'assumons aucune responsabilité à leur égard. En conséquence, nous ne saurions en aucun cas être tenus responsables des dommages, responsabilités ou pertes résultant d'un acte ou d'une omission concernant un service tiers ou un fournisseur tiers, qu'il soit ou non qualifié d'« autorisé », de « certifié », de « recommandé » ou de toute autre manière similaire, et que ce service tiers soit ou non inclus dans votre commande. Pour éviter toute ambiguïté, ce qui précède inclut tout système d'IA employé, utilisé par ou faisant partie d'un service tiers fourni par un prestataire tiers. Votre utilisation du service tiers est soumise aux conditions générales imposées par les prestataires tiers concernés, en complément du présent Contrat (dans la mesure où elles s'appliquent). En cas de conflit ou d'incohérence entre le présent Contrat et lesdites conditions générales imposées par les prestataires tiers, le présent Contrat prévaudra en ce qui concerne l'utilisation du Logiciel.

4.4. Clause de non-responsabilité. Nous n'avons aucune obligation de mettre à disposition ou d'assurer l'assistance technique pour les Services tiers et ne garantissons pas l'interopérabilité initiale ou continue du Logiciel avec quelque

Service tiers que ce soit. Si les Services tiers cessent d'être mis à disposition pour une interopérabilité avec une fonctionnalité quelconque du Logiciel à des conditions raisonnables, nous pouvons cesser de fournir cette fonctionnalité sans vous accorder de remboursement, de crédit ou de compensation.

4.5. Partage de données. Si vous utilisez un service tiers qui nécessite ou implique de quelque manière que ce soit l'accès aux données client ou leur transfert, vous reconnaissez que cet accès ou ce transfert s'effectue entre vous et le prestataire tiers conformément aux mentions et politiques de confidentialité propres à ce dernier, et que nous sommes autorisés à fournir les données client à la demande du prestataire tiers. Nous ne sommes pas responsables de toute modification, perte, détérioration ou suppression des Données client par un Service tiers auquel vous avez recours. Sauf si la loi applicable l'exige, vous ne devez pas, et vous devez veiller à ce qu'aucun système d'IA d'un prestataire tiers ne transmette, n'exporte, ne copie, ne « scrape », n'extraie, ne collecte ou ne mette de quelque autre manière à disposition des données d'IA ou des données Sage vers : (i) tout environnement tiers n'ayant pas été autorisé par Sage ; ou (ii) tout pipeline externe de formation, de réglage fin ou de développement de modèles d'intelligence artificielle. Vous devez, et devez veiller à ce que tout système d'IA d'un fournisseur tiers veille à ce que toutes les données client ne soient transmises, exportées, copiées ou rendues disponibles de toute autre manière à un environnement tiers qu'en utilisant des mécanismes de transport approuvés par Sage. Pour éviter toute ambiguïté, cette interdiction s'applique à tout moyen d'extraction, y compris le « scraping », le « screen-scraping », le « crawling » ou toute technique de collecte automatisée ou manuelle.

5. Frais et paiement

5.1. Redevances de licence. En contrepartie de la mise à disposition du Logiciel, vous vous engagez à nous verser les redevances de licence. Nous vous facturerons les redevances de licence à la date de début ou aux alentours de celle-ci. Si vous achetez des utilisateurs ou des modules supplémentaires, nous vous facturerons séparément les frais correspondants conformément aux dispositions de la section 2.8. Nous sommes en droit d'augmenter les redevances de licence moyennant un préavis écrit raisonnable.

5.2. Frais de maintenance et d'assistance client. En contrepartie de la fourniture des services de maintenance et d'assistance client, vous vous engagez à nous verser les frais de maintenance et d'assistance client. Nous vous facturerons annuellement au moment du renouvellement de votre contrat de maintenance et d'assistance client. Nous sommes en droit d'augmenter les frais de maintenance et d'assistance client moyennant un préavis écrit raisonnable.

5.3. Coordonnées de facturation et de contact. À la date d'entrée en vigueur, vous devrez nous fournir des coordonnées de facturation et de contact valides, à jour, complètes et exactes (y compris une adresse e-mail valide) et vous devrez nous signaler sans délai tout changement concernant ces informations.

5.4. Taxes. Tous les frais s'entendent hors taxes applicables (y compris la taxe sur la valeur ajoutée), prélèvements ou droits imposés par les autorités fiscales, et vous êtes responsable du paiement de l'ensemble de ces taxes, prélèvements ou droits en sus des frais, à l'exception des impôts sur notre revenu net.

5.5. Paiement. Vous acceptez de recevoir les factures par voie électronique. Vous vous engagez à régler toutes les factures dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de facturation. Tous les montants et frais mentionnés ou visés dans le présent

Contrat : (i) sont payables en dollars américains ; et (ii) sont, sauf disposition contraire du présent Contrat, non résiliables et non remboursables.

5.6. Retard de paiement. Si des frais ne nous sont pas parvenus à la date d'échéance, alors, sans limiter nos droits ni nos recours : (i) ces frais impayés pourront porter intérêt au taux de 1,25 % du solde impayé par mois, ou jusqu'au taux maximal autorisé par la loi, le taux le plus bas étant retenu ; et/ou (ii) nous pourrions appliquer des délais de paiement plus courts à toute période de renouvellement future.

5.7. Suspension pour non-paiement. Si les frais que vous devez au titre du présent Contrat (ou tout autre montant que vous devez au titre de tout autre contrat relatif aux services Sage) sont en souffrance depuis trente (30) jours ou plus, nous pouvons, sans préjudice de nos autres droits et recours en vertu du présent Contrat : (i) exiger le paiement anticipé de vos obligations de paiement impayées au titre de ces contrats, de sorte que toutes ces obligations deviennent immédiatement exigibles et payables ; (ii) suspendre la fourniture des services de maintenance et d'assistance client jusqu'au paiement intégral des montants en souffrance ; et/ou (iii) vous demander de désinstaller le logiciel (y compris, le cas échéant, toutes les copies du logiciel), auquel cas vous devrez procéder à cette désinstallation dans les dix (10) jours suivant la réception de notre demande.

5.8. Abonnements sans licence. Si nous identifions des volumes supplémentaires, des modules, des abonnements augmentés ou de nouveaux abonnements et que ces éléments ne font pas l'objet d'une licence conformément au présent Contrat, ils seront alors facturés et les frais seront dus à la date d'échéance spécifiée dans la Commande. Ces frais seront calculés rétroactivement à compter de la première des deux dates suivantes : (i) la date de votre dernière Commande de renouvellement ; et (ii) la date de la dernière utilisation de ces éléments.

6. Vérification de l'utilisation

6.1. Audit. Nous (ou nos auditeurs désignés) avons le droit de procéder à un audit de votre utilisation du Logiciel afin de vérifier votre respect des limites d'utilisation et du présent Contrat. Vous devez nous autoriser à inspecter et à accéder : (i) à tout local dans lequel le Logiciel est installé (y compris votre Site d'installation et, le cas échéant, tout site de reprise après sinistre) ou utilisé ; et (ii) au matériel informatique situé dans ces locaux. Nous effectuerons ces audits à nos frais et nous nous efforcerons, dans la mesure du raisonnable, de vous en informer à l'avance. Si un tel audit révèle que vous avez sous-payé les Redevances, alors, sans préjudice des autres droits dont nous disposons en vertu du présent Contrat, nous vous facturerons le montant du sous-paiement ou la somme due sur la base de notre grille tarifaire alors en vigueur. Vous devrez régler cette facture dans les dix (10) jours suivant la date de facturation.

7. Droits de propriété et données

7.1. Logiciel. Sous réserve des droits limités expressément accordés en vertu du présent Contrat, Sage (et nos concédants de licence, le cas échéant) se réserve et détient tous les droits, titres et intérêts relatifs au Logiciel (y compris toutes les configurations, personnalisations, modifications,

améliorations et Mises à jour s'y rapportant), aux Données Sage et à la Documentation, y compris tous les droits de propriété intellectuelle qui y sont associés. Tous les droits non expressément accordés dans le présent Contrat sont réservés par Sage. Le nom « Sage », le logo et les noms de produits associés au Logiciel sont des marques de Sage ou de tiers, et aucun droit ni aucune licence n'est accordé pour les utiliser en vertu du présent Contrat.

7.2. Données client. Sous réserve des droits limités expressément accordés en vertu du présent Contrat, entre Sage et vous, vous détenez tous les droits, titres et intérêts, y compris tous les droits de propriété intellectuelle, relatifs aux Données client.

7.3. Résultats générés par l'IA. Sage ne revendique aucun droit de propriété sur les résultats générés par l'IA. Vous êtes seul responsable de toute utilisation, modification, combinaison avec d'autres éléments et publication de tout résultat généré par l'IA.

7.4. Licence. Dans la mesure où les Données client et les Résultats générés par l'IA sont transférés ou fournis à Sage, ou traités par celle-ci, dans le cadre du présent Contrat, vous accordez à Sage, à ses sociétés affiliées et à ses sous-traitants un droit libre de redevance, non exclusif et sous-licenciable d'utiliser, d'héberger, de traiter, de copier, de stocker, d'analyser, d'afficher, de transformer, de reformater, de combiner et de créer des œuvres dérivées à partir des Données du client et des Résultats générés par l'IA, uniquement dans la mesure nécessaire pour : (i) développer, créer, améliorer, optimiser et mettre à disposition nos services, produits et applications, ainsi que ceux de nos sociétés affiliées ; (ii) fournir, administrer et garantir le bon fonctionnement du Logiciel et des systèmes associés ; (iii) se conformer aux lois applicables ; et (iv) exercer nos droits et remplir nos obligations en vertu du présent Contrat.

7.5. Données d'utilisation. Sage peut collecter des données d'utilisation à des fins de recherche interne et pour apporter des améliorations au Logiciel et à d'autres services. L'utilisation des données d'utilisation par Sage se fera sous une forme agrégée qui ne permet pas d'identifier ou de permettre de quelque manière que ce soit l'identification d'Utilisateurs individuels nommément désignés.

7.6. Commentaires. Vous pouvez, sans y être tenu, fournir à Sage, à ses revendeurs ou à ses sous-traitants des idées, suggestions, demandes, recommandations ou commentaires concernant le Logiciel (« Commentaires »). Si vous le faites, sous réserve des droits limités expressément accordés dans le présent Contrat, Sage détiendra l'ensemble des droits, titres et intérêts, y compris tous les droits de propriété intellectuelle, relatifs aux Commentaires, y compris toute configuration et personnalisation.

7.7. Confidentialité des données. Chaque partie s'engage à respecter le Contrat de traitement des données, et les références au « Contrat » figurant dans ce dernier doivent être interprétées comme des références au présent Contrat. Toutes les Données à caractère personnel utilisées pour fournir le Logiciel ou d'autres services seront traitées conformément aux exigences du Contrat de traitement des données. De plus amples informations sur la manière dont Sage utilise les Données à caractère personnel sont fournies dans la Déclaration de confidentialité de Sage.

8. Confidentialité

8.1. Définition des informations confidentielles. Sous réserve de la section 8.2, le terme « **Informations confidentielles** » désigne toutes les informations d'une partie (« **Partie divulgateuse** ») communiquées à l'autre partie (« **Partie destinataire** »), que ce soit oralement ou par écrit, qui sont désignées comme confidentielles ou qui doivent raisonnablement être considérées comme confidentielles compte tenu de la nature des informations et des circonstances de leur divulgation, y compris les conditions

du présent Contrat, les plans d'affaires et de marketing, les informations relatives aux tarifs et aux paiements, les informations technologiques et techniques, les conceptions de produits et les processus métier. Le Logiciel et les Données Sage constituent nos Informations confidentielles.

8.2. Exceptions. Ne font pas partie des informations confidentielles : (i) les informations qui étaient déjà connues du destinataire sans restriction de confidentialité avant leur divulgation par le divulgateur ; (ii) les informations qui étaient ou deviennent de notoriété publique sans qu'il y ait eu de faute de la part du destinataire ; (iii) les informations que le Destinataire a légitimement reçues d'un tiers autorisé à procéder à une telle divulgation sans restriction ; (iv) les informations qui ont été développées de manière indépendante par le Destinataire sans utilisation des Informations confidentielles du Divulgateur ; (v) les informations dont la divulgation a été autorisée par écrit par le Divulgateur ; et (vi) dans votre cas, les Données d'IA.

8.3. Obligations de confidentialité. La Partie destinataire fera preuve du même degré de diligence que celui qu'elle applique à ses propres informations confidentielles de nature similaire, sans toutefois descendre en dessous d'un niveau de diligence commercialement raisonnable, afin de protéger les informations confidentielles de la Partie divulgateuse contre toute utilisation ou divulgation non autorisée par le présent Contrat ou non autorisée par la Partie divulgateuse. La Partie destinataire peut divulguer les Informations confidentielles de la Partie divulgateuse à ses employés, à ses sociétés affiliées et à ses prestataires de services qui ont besoin d'accéder à ces Informations confidentielles afin de donner effet à l'objet du présent Contrat, à condition qu'ils soient liés par des obligations de confidentialité au moins aussi restrictives que celles prévues dans le Contrat.

8.4. Divulgation requise par la loi. La Partie destinataire peut divulguer des Informations confidentielles dans la mesure requise par une décision judiciaire, une décision administrative ou la loi, à condition qu'elle en informe préalablement par écrit la Partie divulgateuse (dans la mesure du possible) et qu'elle lui apporte une assistance raisonnable, aux frais de la Partie divulgateuse, afin de permettre à cette dernière de solliciter une ordonnance de protection ou d'empêcher ou de limiter d'une autre manière cette divulgation.

8.5. Mesures injonctives. Une violation de la présente section 8 peut causer un préjudice irréparable, que l'argent ne saurait réparer de manière satisfaisante ; par conséquent, outre tout autre recours disponible, la Partie divulgateuse peut demander des mesures injonctives en cas de violation potentielle ou effective de la présente section 8, sans avoir à prouver l'existence d'un préjudice ni à constituer une caution ou autre garantie.

9. Durée

9.1. Durée. Le présent contrat prend effet à la date d'entrée en vigueur et reste en vigueur jusqu'à sa résiliation conformément aux dispositions du présent contrat.

10. Résiliation

10.1. Résiliation pour motif valable. Sans préjudice de tout autre droit ou recours dont elle dispose, chaque partie peut résilier le présent contrat avec effet immédiat en adressant une notification écrite à l'autre partie si : (i) l'autre partie

commet une violation substantielle de toute autre clause du présent contrat, laquelle violation est irrémédiable ou (si elle est remédiable) n'est pas corrigée dans les trente (30) jours suivant la notification écrite lui enjoignant de le faire ; (ii) dans la mesure autorisée par la loi applicable, l'autre partie fait l'objet d'une demande de mise en faillite ou d'une autre procédure relative à l'insolvabilité, ou procède à une cession au profit de ses créanciers ; ou (iii) l'autre partie suspend ou cesse, ou menace de suspendre ou de cesser, son activité commerciale.

10.2. Résiliation pour défaut de paiement. Nous pouvons résilier le présent Contrat avec effet immédiat en vous adressant une notification écrite si vous ne payez pas une somme due en vertu du présent Contrat à la date d'échéance et si vous restez en défaut de paiement pendant au moins trente (30) jours après avoir été notifié par écrit de procéder à ce paiement.

10.3. Effets de la résiliation. À l'expiration ou à la résiliation du présent Contrat pour quelque raison que ce soit : (i) tous les droits qui vous sont accordés en vertu du présent Contrat (y compris, sans limitation, votre licence d'utilisation du Logiciel et votre droit de bénéficier de la Maintenance et de l'Assistance client) prendront fin immédiatement ; (ii) les droits, recours, obligations ou responsabilités des parties accumulés jusqu'à la date de résiliation, y compris le droit de réclamer des dommages-intérêts au titre de toute violation du Contrat existant au moment de la résiliation ou avant celle-ci, ne seront ni affectés ni compromis ; (iii) chaque partie devra, à la demande de l'autre partie, détruire tous les supports susceptibles de contenir les Informations confidentielles de l'autre partie et/ou (dans la mesure où cela est légalement et techniquement possible) effacer les Informations confidentielles de l'autre partie de tous les appareils informatiques et de communication qu'elle utilise ; et (iv) vous devrez, dans un délai de dix (10) jours, désinstaller le Logiciel (y compris, le cas échéant, toutes les copies du Logiciel) et, à notre demande, fournir à Sage une confirmation écrite attestant que vous l'avez fait. Nonobstant ce qui précède, chaque partie peut conserver les informations confidentielles de l'autre partie dans la mesure requise par la loi ou par toute autorité gouvernementale ou réglementaire compétente. Sauf disposition expresse contraire du présent Contrat, en cas de résiliation ou d'expiration du présent Contrat pour quelque raison que ce soit, vous n'aurez droit à aucun remboursement et/ou avoir au titre des frais précédemment payés se rapportant à la période postérieure à la date de résiliation et/ou d'expiration.

10.4. Survie des dispositions. Toute disposition du présent Contrat qui, expressément ou implicitement, est destinée à entrer en vigueur ou à rester en vigueur à compter de la résiliation ou de l'expiration du présent Contrat restera pleinement en vigueur, y compris l'article 1 (Définitions et interprétation), l'article 5 (Frais et paiement), l'article 7 (Droits de propriété et données), la section 8 (Confidentialité), la section 10 (Résiliation), la section 12 (Indemnisation), la section 13 (Responsabilité), la section 14 (Composants open source), la section 15 (Dispositions générales) et le Contrat de traitement des données. Sage n'est pas tenue de supprimer les Données d'IA à la suite de la résiliation ou de l'expiration du présent Contrat, et le droit de Sage d'utiliser les Données d'IA subsiste après la résiliation ou l'expiration.

11. Garanties

11.1. Pouvoir de représentation. Chaque partie déclare avoir valablement conclu le présent Contrat et disposer du pouvoir légal de le faire.

11.2. Garantie de Sage. Nous garantissons que le Logiciel fonctionnera pour l'essentiel conformément à la Documentation

pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la Date de début (« **Période de garantie du Logiciel** »). La garantie prévue à la présente section 11.2 ne s'applique que si vous utilisez le Logiciel conformément à nos instructions d'utilisation (y compris toutes les instructions figurant dans la Documentation) et à condition que le Logiciel n'ait pas été modifié ou altéré par une personne autre que nous-mêmes, ou par nos consultants, sous-traitants ou agents dûment autorisés agissant sur nos instructions explicites.

11.3. Recours. Si vous nous signalez par écrit, pendant la Période de garantie du logiciel, que le Logiciel n'est pas conforme à la garantie prévue à la section 11.2, nous mettrons tout en œuvre, dans la mesure du raisonnable, pour corriger sans délai toute non-conformité de ce type. Vous nous fournirez toutes les informations nécessaires pour nous aider à résoudre cette non-conformité, y compris un exemple documenté de tout défaut ou dysfonctionnement, ou des informations suffisantes pour nous permettre de reproduire le défaut ou le dysfonctionnement. Vous prendrez toutes les mesures raisonnables pour limiter toute perte, tout dommage ou toute responsabilité que vous pourriez encourir du fait de cette non-conformité. Sous réserve de vos droits existants de résilier le Contrat, la présente section 11.3 constitue votre seul et unique recours en cas de violation de la garantie énoncée à la section 11.2.

11.4. EXCLUSION DE TOUTES LES AUTRES GARANTIES. SAUF DISPOSITION EXPRESSE CONTRAIRE DANS LE PRÉSENT CONTRAT, ET DANS LES LIMITES MAXIMALES AUTORISÉES PAR LA LOI APPLICABLE, LE LOGICIEL EST FOURNI « EN L'ÉTAT » ET « TEL QU'IL EST DISPONIBLE » ET EST DESTINÉ UNIQUEMENT À UN USAGE COMMERCIAL, SOUS RÉSERVE DES RESTRICTIONS PRÉVUES DANS LE PRÉSENT CONTRAT OU DANS LA DOCUMENTATION. NOUS, AU NOM DE NOUS-MÊMES, DE NOS SOCIÉTÉS AFFILIÉES ET DE NOS CONCÉDANTS DE LICENCE, DÉCLINONS, DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, TOUTES LES AUTRES DÉCLARATIONS, GARANTIES, CONDITIONS, ENGAGEMENTS ET GARANTIES, QU'ILS SOIENT EXPRESSES, IMPLICITES, LÉGAUX OU AUTRES, Y COMPRIS CEUX (I) DE QUALITÉ MARCHANDE OU DE QUALITÉ SATISFAISANTE, (II) D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, (III) DE NON-CONTREFAÇON ET (IV) DÉCOULANT DE LA COUTUME, DES USAGES DU COMMERCE, DE LA CONDUITE HABITUELLE DES AFFAIRES OU DE L'EXÉCUTION PRÉCÉDENTE. SAUF DISPOSITION EXPRESSE CONTRAIRE DANS LES PRÉSENTES, NOUS, NOS SOCIÉTÉS AFFILIÉES ET NOS CONCÉDANTS DE LICENCE NE GARANTISSONS PAS, NE DÉCLARONS PAS ET NE NOUS ENGAGEONS PAS À CE QUE VOTRE UTILISATION DU LOGICIEL SOIT ININTERROMPUE OU EXEMPT D'ERREURS, À CE QUE LE LOGICIEL SOIT EXEMPT DE BOGUES, D'ERREURS OU DE FAUTES, À CE QUE LE LOGICIEL, LA DOCUMENTATION, LES INFORMATIONS ET/OU LES RÉSULTATS GÉNÉRÉS PAR L'IA QUE VOUS OBTENEZ GRÂCE AU LOGICIEL RÉPONDENT À VOS EXIGENCES OU PRODUISENT DES RÉSULTATS OU DES EFFETS PARTICULIERS, NI QUE LE LOGICIEL PRODUISE DES RÉSULTATS GÉNÉRÉS PAR L'IA SANS ERREUR, DES ANALYSES GÉNÉRÉES PAR UNE MACHINE, des repères, des analyses ou des réponses. NOUS, NOS SOCIÉTÉS AFFILIÉES ET NOS CONCÉDANTS DE

LICENCE NE SOMMES PAS RESPONSABLES : (A) DES PROBLÈMES LIÉS AU LOGICIEL RÉSULTANT DES DONNÉES DU CLIENT, DE SERVICES TIERS OU DE FOURNISSEURS TIERS ; OU (B) DES RETARDS, DÉFAILLANCES DE LIVRAISON OU TOUTE AUTRE PERTE OU TOUT DOMMAGE RÉSULTANT DU TRANSFERT DE DONNÉES SUR DES RÉSEAUX ET INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATION, Y COMPRIS INTERNET, ET VOUS RECONNAISSEZ QUE LE LOGICIEL ET LA DOCUMENTATION PEUVENT ÊTRE SUJETS À DES RETARDS ET À D'AUTRES PROBLÈMES INHÉRENTS À L'UTILISATION DE CES INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATION. VOUS RECONNAISSEZ EN OUTRE QUE NOUS NE FOURNISSEONS AUCUN CONSEIL EN MATIÈRE DE COMPTABILITÉ, DE FISCALITÉ, DE FINANCES, D'INVESTISSEMENT, DE DROIT OU AUTRE, NI À VOUS, NI AUX UTILISATEURS, NI À AUCUN TIERS.

11.5. TECHNOLOGIE D'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

- (A) POUR ÉVITER TOUTE AMBIGUÏTÉ, LA CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ PRÉVUE À LA SECTION 11.4 S'APPLIQUE ÉGALEMENT À TOUT SYSTÈME D'IA QUE SAGE UTILISE POUR FOURNIR LES SERVICES ET/OU MET À VOTRE DISPOSITION PAR L'INTERMÉDIAIRE DES SERVICES, AINSI QU'À TOUT RÉSULTAT GÉNÉRÉ PAR L'IA.
- (B) LES RÉSULTATS GÉNÉRÉS PAR L'IA NE REPRÉSENTENT PAS LES OPINIONS OU LE POINT DE VUE DE SAGE ; DANS LES LIMITES PERMISES PAR LA LOI APPLICABLE, VOUS SEREZ SEUL RESPONSABLE : (A) D'ÉVALUER SI LES RÉSULTATS GÉNÉRÉS PAR L'IA RÉPONDENT À VOS EXIGENCES ET SONT ADAPTÉS À VOS OBJECTIFS ; (B) VOTRE UTILISATION, MODIFICATION, PUBLICATION ET MISE À DISPOSITION DE TOUT RÉSULTAT GÉNÉRÉ PAR L'IA (AINSI QUE DE TOUT CONTENU CONTENANT, INCORPORANT OU CRÉÉ EN SE RÉFÉRANT À UN RÉSULTAT GÉNÉRÉ PAR L'IA), ET LE FAIT DE VOUS FONDER SUR CEUX-CI.

12. Indemnisation

12.1. Notre indemnisation. Sous réserve de la section 12.5 :

(a) et sous réserve de la section 12.1(b), nous nous engageons à vous défendre, à vous indemniser et à vous dégager, ainsi que vos sociétés affiliées, dirigeants, administrateurs et employés, de toute responsabilité à l'égard de toute réclamation, de tout coût, de tout dommage, de toute perte, de toute responsabilité et de toute dépense (y compris, sans limitation, les honoraires d'avocat et frais de justice raisonnables) (collectivement, les « Dommages ») dans la mesure où ils découlent de ou sont liés à une réclamation d'un tiers alléguant que votre utilisation du Logiciel (y compris tout Résultat généré par l'IA) porte atteinte aux Droits de propriété intellectuelle d'un tiers.

(b) En aucun cas, Sage, ses sociétés affiliées, ses employés, ses consultants, ses agents et ses sous-traitants ne pourront être tenus responsables envers vous dans la mesure où la violation alléguée repose sur : (i) une personnalisation ou une modification du Logiciel effectuée à votre demande ou par toute personne autre que nous ; (ii) votre utilisation du Logiciel en combinaison avec tout service, logiciel, matériel, réseau ou système non fourni par nous, si la violation alléguée est liée à cette combinaison ; (iii) votre utilisation du Logiciel d'une manière contraire à nos instructions ou à la Documentation ; (iv) votre utilisation continue du Logiciel (y compris les résultats générés par l'IA) après

notification d'une violation présumée ou avérée de la part de Sage ou de toute autorité compétente ; (v) les Données client (y compris les Données d'entrée de l'IA) fournies par vous ou vos Utilisateurs ; (vi) votre modification, combinaison ou intégration des Résultats générés par l'IA avec d'autres éléments, lorsque la contrefaçon résulte de cette modification, combinaison ou intégration ; ou (vii) les Services tiers fournis par des Prestataires tiers, dans la mesure où la contrefaçon résulte de ces éléments tiers.

12.2. Option de remplacement. Sous réserve de la section 12.5, si une partie quelconque du Logiciel enfreint, ou si nous estimons raisonnablement qu'elle est susceptible d'enfreindre, des Droits de propriété intellectuelle, nous pouvons, à nos frais et à notre discrétion : (i) obtenir le droit pour vous de continuer à utiliser ledit Logiciel ; (ii) remplacer ou modifier ce Logiciel de manière à ce qu'il ne porte plus atteinte à ces droits sans perte significative de fonctionnalité ; ou (iii) si les options (i) et (ii) ne sont pas réalisables, résilier le présent Contrat et vous rembourser au prorata les frais prépayés et non utilisés relatifs au Logiciel, couvrant la période postérieure à la date d'effet de la résiliation.

12.3. Indemnisation par vous. Sous réserve des sections 12.4 et 12.5, vous vous engagez à nous défendre, à nous indemniser et à nous dégager, ainsi que nos sociétés affiliées, dirigeants, administrateurs, employés et agents, de toute responsabilité à l'égard de tout préjudice dans la mesure où celui-ci découle de ou est lié aux actes ou omissions de vous-même et de vos Utilisateurs en rapport avec : (i) l'utilisation du Logiciel par vous-même et vos Utilisateurs ; (ii) toute Donnée client, y compris la collecte, la conservation ou l'utilisation de celles-ci par vous ou vos Utilisateurs ; (iii) le manquement de votre part ou de celle de vos Utilisateurs à l'une de vos obligations au titre du présent Contrat, y compris toute réclamation d'un tiers alléguant que : (a) les Données client, y compris la collecte, la conservation ou l'utilisation de celles-ci par vous et vos Utilisateurs, portent atteinte aux droits d'un tiers ou lui ont causé un préjudice ; ou (b) votre utilisation du Logiciel en violation du présent Contrat porte atteinte aux droits d'un tiers ou lui a causé un préjudice, ou enfreint de toute autre manière la législation applicable ; ou (iv) l'utilisation ou l'utilisation abusive, par vous ou vos Utilisateurs, de tout Système d'IA qui n'est pas fourni par nous dans le cadre du Logiciel (y compris tout Système d'IA externe ou tiers utilisé en lien avec le Logiciel), y compris toute violation de données, exfiltration de données, profilage d'utilisateurs ou d'entreprises, incident de sécurité, dommage au système ou réclamation de tiers découlant de ou en lien avec une telle utilisation ou utilisation abusive.

12.4. Sans préjudice de ce qui précède, la section 12.3(iii) ne s'applique pas dans la mesure où une telle réclamation d'un tiers allègue une violation ou un détournement de droits de propriété intellectuelle de tiers imputable exclusivement : (a) à des consignes d'utilisation, des injections contextuelles, des entrées au niveau du système ou tout autre contenu technique fourni par ou pour le compte de Sage ; ou (b) à des données de personnalisation ou de réglage fin fournies par Sage. De même, la section 12.3(iv) ne s'applique pas dans la mesure où la réclamation du tiers concerné est exclusivement imputable : (a) à des consignes d'utilisation, des insertions contextuelles, des entrées au niveau du système ou tout autre contenu technique fourni par ou pour le compte de Sage ; ou (b) à la personnalisation fournie par Sage ou aux données de réglage fin.

12.5. Procédure d'indemnisation. En cas d'obligation d'indemnisation potentielle en vertu de la présente section 12, la partie indemnisée devra fournir à la partie indemnissante : (i) une notification écrite sans délai de la réclamation ou d'une menace de réclamation connue ; et (ii) le contrôle de la défense et du règlement de la réclamation, ainsi qu'une assistance raisonnable à cet égard, aux frais de la partie indemnissante. Sans le consentement écrit préalable de la partie indemnisée, la partie indemnissante ne doit pas conclure de règlement ni accepter un jugement défavorable dans le cadre d'une telle réclamation qui porterait atteinte aux droits ou aux intérêts de la partie indemnisée ou lui imposerait des obligations supplémentaires.

12.6. Recours exclusif. Les obligations d'indemnisation énoncées ci-dessus constituent la seule et unique responsabilité de la partie indemnissante et le recours exclusif de la partie indemnisée pour toute réclamation de tiers décrite dans la présente section 12.

13. Limitation de responsabilité

13.1. À L'EXCEPTION DES OBLIGATIONS D'INDEMNISATION PRÉVUES À LA SECTION 12, LES PARTIES CONVIENNENT QUE, DANS LES LIMITES MAXIMALES AUTORISÉES PAR LA LOI APPLICABLE, AUCUNE DES PARTIES N'AURA DE RESPONSABILITÉ ENVERS L'AUTRE PARTIE POUR TOUT DOMMAGE INDIRECT, SPÉCIAL, EXEMPLAIRE, ACCESSOIRE, PUNITIFS OU CONSÉCUTIFS RÉSULTANT D'UNE VIOLATION DE GARANTIE, D'UNE RUPTURE DE CONTRAT, D'UNE NÉGLIGENCE OU DE TOUTE AUTRE CAUSE D'ACTION JURIDIQUE, ET QUE LA PARTIE AIT ÉTÉ OU NON INFORMÉE DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES. À L'EXCEPTION DE VOS OBLIGATIONS DE PAIEMENT DES FRAIS EN VERTU DU PRÉSENT CONTRAT ET DES OBLIGATIONS D'INDEMNISATION PRÉVUES À L'ARTICLE 12, LA RESPONSABILITÉ GLOBALE DE CHACUNE DES PARTIES NE DÉPASSERA PAS LE MONTANT DES FRAIS PAYÉS OU DÛS À SAGE AU COURS DE LA PÉRIODE DE 12mois précédant immédiatement l'événement à l'origine de la réclamation, ou, si cette réclamation survient au cours de la première période de 12 mois du présent contrat, au cours de cette période.

13.2. Champ d'application. Les exclusions et limitations énoncées dans la présente section 13 s'appliquent à toutes les causes d'action, qu'elles découlent d'une rupture de contrat, d'un délit civil (y compris la négligence), d'un manquement à une obligation légale, d'une fausse déclaration, d'une restitution ou de toute autre cause, même si ce préjudice était raisonnablement prévisible ou si une partie avait informé l'autre de la possibilité d'un tel préjudice. Aucune partie ne peut contourner les limitations de responsabilité prévues aux présentes ni obtenir une indemnisation multiple au titre du présent Contrat en introduisant des réclamations au nom de ses sociétés affiliées.

13.3. Réclamations à l'encontre de Sage. Vous acceptez de n'être habilité à introduire une réclamation, que ce soit au titre d'un contrat, d'un délit civil (y compris la négligence), d'un manquement à une obligation légale ou pour toute autre raison, qu'à notre encontre uniquement pour toute question liée au Logiciel, et non à l'encontre de toute autre société du groupe Sage.

14. Composants open source

14.1. La présente section 14 s'applique nonobstant toute disposition contraire du présent Contrat.

14.2. Vous reconnaissez que certains composants du Logiciel qui vous sont fournis sous forme de code objet ou de code source sont couverts par des licences open source ou similaires (chaque

composant étant un « Composant OSS » et une telle licence étant une « Licence OSS »).

14.3. Lorsque la Licence OSS concernée l'exige (et uniquement dans la mesure requise) : (a) tous les droits, autorisations, exclusions et/ou clauses de non-responsabilité supplémentaires prévus dans cette Licence OSS s'appliqueront au Composant OSS correspondant ; (b) toute disposition (y compris toute restriction, interdiction ou exclusion) du présent Contrat qui serait contraire aux termes de ladite Licence OSS ne s'appliquera pas au Composant OSS correspondant ; et (c) si Sage doit proposer de fournir le code source ou des documents ou informations connexes relatifs au Composant OSS correspondant, cette offre est par les présentes faite par Sage. Toute demande de code source ou d'informations connexes doit être adressée exclusivement à : globalproductops@sage.com.

14.4. Les clauses 10 et 11 du Contrat ne s'appliquent pas en cas de contrefaçon dans la mesure où celle-ci est causée ou favorisée par un composant couvert par des licences open source ou similaires, et nous ne serons pas responsables envers vous de toute réclamation ou responsabilité dans la mesure où celle-ci découle de l'utilisation d'un tel composant.

15. Dispositions générales

15.1. Respect des lois. Vous vous engagez à : (i) respecter toutes les lois et/ou réglementations applicables relatives à votre utilisation du Logiciel et au présent Contrat, y compris, sans s'y limiter, les lois applicables en matière de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale (« **Exigences applicables** ») ; (ii) ne pas adopter de comportement susceptible de constituer une infraction au regard des Exigences applicables ; (iii) ne pas accomplir, ni omettre d'accomplir, tout acte susceptible de nous conduire à enfreindre les Exigences applicables ; et (iv) disposer et maintenir en vigueur pendant toute la durée du présent Contrat vos propres politiques et procédures visant à garantir le respect des Exigences applicables.

15.2. Le Logiciel peut être soumis aux lois et réglementations en matière d'exportation des États-Unis et d'autres juridictions. Chaque partie déclare qu'elle-même et ses sociétés affiliées ne figurent sur aucune liste de « personnes interdites » (ou liste de sanctions ciblées similaire) et que ses sociétés affiliées ne sont ni détenues ni contrôlées par une personne politiquement exposée. Vous êtes tenu de nous informer si, pendant la durée du présent Contrat, vous ou l'une de vos sociétés affiliées venez à figurer sur une « liste des personnes interdites » du gouvernement américain (ou une liste de sanctions ciblées équivalente) ou si vous venez à être détenu ou contrôlé par une personne politiquement exposée. Si ces circonstances devaient se produire, nous serions en droit de résilier le présent Contrat avec effet immédiat moyennant notification écrite à votre intention. Vous ne devez pas autoriser les Utilisateurs à accéder au Logiciel ou à l'utiliser dans un pays soumis à un embargo américain, en violation de toute loi ou réglementation américaine, britannique ou européenne en matière d'exportation, ou dans tout Territoire interdit. On entend par « territoires interdits » : (i) tout pays ou territoire faisant l'objet de sanctions globales à l'échelle de l'État ou du gouvernement de la part du Royaume-Uni, de l'Union européenne ou des États-Unis ; et (ii) tout autre pays ou territoire faisant l'objet de telles sanctions de la part du Royaume-Uni, de l'Union européenne ou des États-Unis.

après la date d'entrée en vigueur. Vous devez mettre en place et maintenir, pendant toute la durée du présent Contrat, des procédures et des contrôles appropriés afin de garantir et d'être en mesure de démontrer votre conformité à la présente section 13.1. Chaque partie informera sans délai l'autre partie si elle a enfreint la présente section ou si un tiers dispose de motifs raisonnables de prétendre qu'elle l'a enfreinte. En cas de violation de la présente section 13.1 de votre part, nous serons en droit de suspendre immédiatement votre utilisation du Logiciel dans la mesure où nous le jugerons nécessaire, sans préavis, et/ou de résilier le Contrat avec effet immédiat moyennant notification écrite à votre intention. Vous vous engagez à indemniser (et à tenir indemnisés) Sage ainsi que nos dirigeants, administrateurs, salariés, avocats et mandataires contre tout préjudice résultant de ou lié à votre violation (ou à celle de vos Utilisateurs) de la présente clause 15.2.

15.3. Sanctions. Vous confirmez par les présentes que : (i) vous mènerez, à tout moment pendant la durée du présent Contrat, vos activités dans le respect de l'ensemble des lois, réglementations et régimes en matière de sanctions imposés par les autorités compétentes, y compris, sans s'y limiter, l'Office of Foreign Assets Control (OFAC), l'ONU, le Royaume-Uni, les États-Unis et l'Union européenne ; (ii) ni vous, ni aucune de vos sociétés affiliées ne figurez sur une « liste des personnes interdites » (ou une liste de sanctions ciblées équivalente) en violation de ces restrictions, lois, réglementations ou régimes en matière de sanctions, et ni vous, ni aucune de vos sociétés affiliées n'êtes détenus ou contrôlés par une personne politiquement exposée ; et (iii) vous disposez et maintiendrez, pendant toute la durée du présent Contrat, des procédures et contrôles appropriés pour garantir et être en mesure de démontrer votre conformité à la présente section 15.2. Vous ne devez pas autoriser les Utilisateurs à accéder au Logiciel et/ou à l'utiliser en violation de toute restriction à l'exportation dans quelque juridiction que ce soit, de toute loi ou réglementation en matière de sanctions, ou sur tout Territoire soumis à des restrictions. Un tel accès et/ou une telle utilisation ne sont pas autorisés par nous et constitueront une violation substantielle du présent Contrat ; si nous constatons ou soupçonnons que vous (ou l'un de vos Utilisateurs) accédez, utilisez, autorisez ou facilitez de quelque manière que ce soit un tel accès et/ou une telle utilisation dans un Territoire soumis à des restrictions en violation de ces lois ou réglementations, nous pourrions immédiatement suspendre la fourniture de la Maintenance et de l'Assistance client et mener une enquête sur toute violation potentielle. Vous devrez nous informer sans délai si vous-même ou l'une de vos sociétés affiliées avez enfreint la présente section 15.2, ou si un tiers dispose de motifs raisonnables de prétendre que vous-même ou l'une de vos sociétés affiliées avez enfreint cette section. Si nous avons des motifs de soupçonner que vous accédez au Logiciel et/ou l'utilisez en violation de la présente section 15.2, vous devrez nous apporter votre entière coopération et assistance en ce qui concerne votre accès au Logiciel et/ou son utilisation, ainsi que votre conformité à la présente section 15.2. Vous vous engagez à indemniser (et à tenir indemnisés) Sage ainsi que nos dirigeants, administrateurs, salariés, avocats et mandataires contre toute réclamation, tout coût, tout dommage, toute perte, toute responsabilité et toute dépense (y compris les honoraires et frais d'avocat) découlant de ou liés à la violation de la présente section 15.2 par vous-même (ou vos Utilisateurs).

15.4. Cession et autres opérations. Vous ne pouvez céder, transférer, nover, grever, sous-traiter ou disposer de quelque manière que ce soit de vos droits ou obligations au titre du présent Contrat, que ce soit en tout ou en partie, directement ou indirectement, par effet de la loi, par fusion, acquisition ou de toute autre manière, sans notre consentement écrit préalable. Nous

pouvons céder le présent Contrat dans son intégralité, sans votre consentement, à toute Société affiliée ou dans le cadre d'une fusion, d'une acquisition, d'une réorganisation d'entreprise ou de la cession de la quasi-totalité de nos actifs.

15.4. Droits des tiers. Sauf disposition expresse contraire dans le présent Contrat, toute personne qui n'est pas partie au présent Contrat n'aura aucun droit de faire valoir les dispositions du présent Contrat.

15.5. Intégralité du contrat. Le présent Contrat constitue l'intégralité de l'accord entre les parties concernant l'utilisation du Logiciel et remplace tous les accords, négociations et discussions antérieurs ou contemporains (qu'ils soient écrits ou oraux) entre les parties concernant l'objet des présentes. Les parties reconnaissent qu'en concluant le présent Contrat, elles ne se sont pas fondées sur, et n'auront aucun droit ni recours à l'égard de toute déclaration, assertion, assurance ou garantie autre que celles expressément prévues dans le présent Contrat. Le présent Contrat ne peut être modifié que par un écrit signé par les deux parties.

15.6. Divisibilité. Si une disposition ou une partie de disposition du présent Contrat est jugée invalide, illégale ou inapplicable par un tribunal compétent, cette ou ces dispositions seront supprimées ou interprétées, dans la mesure du possible, de manière à refléter les intentions initiales de la ou des dispositions invalides, illégales ou inapplicables, toutes les autres dispositions du présent Contrat restant pleinement en vigueur.

15.7. Absence de partenariat ou de mandat. Chaque partie est un prestataire indépendant et aucune des parties n'a le pouvoir d'agir au nom de l'autre. Aucune des parties ne se présentera comme mandataire, préposé, franchisé, coentrepreneur ou partenaire juridique de l'autre. Nous concluons le présent Contrat en tant que mandant et non en tant que mandataire d'une autre société du groupe Sage. Sous réserve de toute cession autorisée en vertu de la section 15.2, les obligations qui nous incombent en vertu du présent Contrat vous sont dues exclusivement par nous, et les obligations qui vous incombent en vertu du présent Contrat ne sont dues qu'à nous.

15.8. Renonciation. Aucun manquement ou retard de la part de l'une ou l'autre des parties à exercer ou à faire valoir l'un de ses droits en vertu du présent Contrat ne constituera une renonciation, ni une renonciation continue, à ces droits. Il ne peut être renoncé à ces droits que par écrit, moyennant la signature des deux parties.

15.9. Force majeure. Nonobstant toute disposition contenue dans le Contrat, aucune des parties ne sera responsable envers l'autre dans la mesure où l'exécution ou le respect de l'une des clauses ou dispositions du Contrat est retardé ou empêché par un cas de force majeure.

15.10. Ordre de priorité. En cas de conflit ou d'incohérence explicite, l'ordre de priorité sera le suivant : (i) le Contrat de traitement des données ; (ii) votre Commande ; (iii) les présentes conditions (y compris toutes les annexes ou pièces jointes) ; et (iv) la Documentation.

15.11. Publicité. Sage peut afficher votre nom et votre ou vos logos sur son site web ou publier un communiqué de

presse vous identifiant comme client de Sage. Si, à tout moment, vous ne souhaitez pas que Sage utilise votre nom ou votre ou vos logos de la manière décrite ci-dessus, veuillez nous en informer en envoyant un e-mail à ipfilings@sage.com ou en contactant votre représentant Sage habituel. Sage supprimera toute référence à votre nom et à votre ou vos logos dès que cela sera raisonnablement possible ; toutefois, vous reconnaissez que le traitement de votre demande peut prendre un certain temps et que certaines publications antérieures mentionnant votre nom et votre ou vos logos peuvent encore être accessibles au public. Pour plus d'informations sur la manière dont Sage utilise les informations vous concernant, veuillez consulter notre Politique de confidentialité.

15.12. Notifications. Sauf indication contraire dans le présent Contrat, toute notification devant être effectuée en vertu du présent Contrat se fera par écrit et sera envoyée par courrier prépayé, par courrier recommandé ou par e-mail à la partie destinataire, à l'adresse indiquée pour cette dernière. Toute notification sera réputée avoir été dûment reçue si elle est envoyée : (i) par courrier prépayé, quarante-huit (48) heures après son dépôt à la poste ; ou (ii) par courrier recommandé, le jour ouvrable suivant ; ou (iii) par e-mail à 9 h 00 le jour ouvrable suivant l'envoi de l'e-mail, ou plus tôt si le destinataire prévu a confirmé la réception (soit expressément, soit par son comportement).

15.13. Règlement des litiges. Si un litige découle du présent Contrat ou est lié à celui-ci, ou à son exécution, sa validité ou son applicabilité (« **Litige** »), alors, sauf disposition expresse contraire du présent Contrat, les parties suivront la procédure prévue à la présente section 15.13 : (i) l'une ou l'autre des parties adressera à l'autre une notification écrite du Litige, en précisant sa nature et tous ses détails (« **Notification de litige** »), accompagnée des pièces justificatives pertinentes. Dès la notification de l'Avis de litige, les responsables de compte des deux parties s'efforceront de bonne foi de résoudre le litige ; (ii) si, pour quelque raison que ce soit, les responsables de compte ne parviennent pas à résoudre le litige dans les trente (30) jours suivant la notification de l'Avis de litige, celui-ci sera soumis aux cadres supérieurs des deux parties, qui s'efforceront de bonne foi de le résoudre ; (iii) si les cadres supérieurs des deux parties ne parviennent pas, pour quelque raison que ce soit, à résoudre le litige dans les trente (30) jours suivant sa saisine, chacune des parties peut alors recourir à des modes alternatifs de résolution des litiges.

15.14. Droit applicable et arbitrage. Le présent Contrat, ainsi que tout litige ou toute réclamation découlant de celui-ci ou en rapport avec celui-ci, son objet ou sa formation (y compris les litiges ou réclamations non contractuels), sera régi et interprété conformément (i) aux lois de la province de l'Ontario si votre utilisation principale du Logiciel a lieu au Canada et (ii) aux lois de l'État de Géorgie si votre utilisation principale du Logiciel a lieu ailleurs, dans chaque cas sans égard aux dispositions relatives aux conflits de lois. Si un litige découle du présent Contrat ou de sa violation, ou s'y rapporte, et si ce litige ne peut être réglé par des discussions directes entre les parties, celles-ci conviendront de s'efforcer de le résoudre en premier lieu par le biais d'une médiation informelle. Si les parties ne parviennent pas à résoudre le litige par la médiation, elles conviendront que tout différend ou toute réclamation non résolu(e) découlant du présent Contrat ou lié à celui-ci, ou à sa violation, sera tranché par un arbitrage exécutoire administré par l'American Arbitration Association conformément à son Règlement d'arbitrage commercial. La sentence rendue par le ou les arbitres pourra être enregistrée auprès de tout tribunal compétent. Le lieu de l'arbitrage sera la province de l'Ontario si

vous utilisez principalement le Logiciel au Canada et (ii) les lois de l'État de Géorgie si vous utilisez principalement le Logiciel ailleurs. Les arbitres auront le pouvoir de répartir les frais de la procédure d'arbitrage entre les parties, mais n'auront le pouvoir de répartir les honoraires d'avocat que si une loi spécifique le leur permet. Sauf si la loi l'exige, ni une partie ni un arbitre ne peut divulguer l'existence, le contenu ou les résultats d'un arbitrage en vertu des présentes sans le consentement écrit préalable des deux parties. Aucune disposition de la présente section 15.14 n'a pour effet d'empêcher une partie de saisir à tout moment un tribunal compétent pour obtenir une mesure injonctive.

15.15. Achat auprès d'un revendeur. Les conditions supplémentaires suivantes s'appliquent si vous achetez une licence du Logiciel ou des services de maintenance et d'assistance client par l'intermédiaire d'un revendeur :

Si vous passez une commande portant sur le Logiciel ou la Maintenance et l'Assistance client auprès d'un Revendeur : (i) ce document constituera une Commande ; et (ii) votre acceptation de cette Commande vaudra acceptation du présent Contrat, étant entendu que les transactions intervenant exclusivement entre vous et le Revendeur ne feront pas partie intégrante du présent Contrat. L'assistance technique de premier niveau pour le Logiciel sera fournie par le Revendeur, sauf indication contraire expresse dans votre Commande ou dans votre accord avec le Revendeur. Tout défaut de paiement des frais dus à un revendeur au titre d'une commande constituera une violation substantielle du présent Contrat. Si vous accordez à un revendeur l'accès à vos Données client ou à votre compte Logiciel, cet accès vaudra consentement à la divulgation de vos Données client au revendeur conformément à la section 4.4, et il vous incombera de mettre fin à cet accès. Si vous avez acheté le Logiciel ou les services de maintenance et d'assistance client auprès d'un Revendeur, il vous appartient de vous renseigner et de vous assurer de l'expérience, des compétences et des qualifications de ce Revendeur. Tout Revendeur est un prestataire indépendant et n'est ni désigné ni mandaté par nous en tant que consultant, sous-traitant ou agent. Nous n'approuvons aucun Revendeur et ne faisons aucune déclaration, ne donnons aucune garantie ni ne faisons aucune promesse à son sujet, et nous déclinons toute responsabilité quant aux dommages, responsabilités ou pertes causés par un Revendeur.

15.6 Services pré-GA. Les conditions supplémentaires suivantes s'appliquent si vous accédez ou utilisez le Logiciel ou d'autres produits ou fonctionnalités mis à votre disposition par nous qui ne sont pas encore disponibles au grand public, tels que ceux que nous identifions comme « bêta », « early adopter », « early access », « preview », « pré-lancement » ou « expérimental » (collectivement, les « Services pré-GA ») :

- (a) Vous vous efforcerez, dans la mesure du raisonnable, de nous faire part de vos commentaires concernant les Services pré-GA.
- (b) Après vous en avoir informé, nous pouvons suspendre ou résilier votre licence ou votre abonnement aux Services pré-GA (le cas échéant) et/ou votre accès aux Services pré-GA ou votre utilisation de ceux-ci. Sage peut à tout moment ajouter, modifier ou supprimer des fonctionnalités,

des caractéristiques, de la documentation ou d'autres aspects des Services pré-GA.

- (c) VOUS RECONNAISSEZ QUE LES SERVICES PRÉ-GA SONT FOURNIS « EN L'ÉTAT » ET « TELS QUELS », SANS AUCUNE GARANTIE. DANS LES LIMITES PERMISES PAR LA LOI APPLICABLE, SAGE DÉCLINE TOUTE GARANTIE RELATIVE AUX SERVICES PRÉ-GA, À LEURS RÉSULTATS ET AUX AUTRES ÉLÉMENTS QUI Y SONT LIÉS, QU'ELLES SOIENT EXPRESSES OU IMPLICITES, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE DE TITRE, de qualité marchande, de qualité et d'adéquation à un usage particulier, ou contre la violation des droits de tiers. LES ACCORDS DE NIVEAU DE SERVICE NE S'APPLIQUENT PAS AUX SERVICES PRÉ-GA.
- (d) NONOBTANT TOUTE DISPOSITION CONTRAIRE DANS LE PRÉSENT CONTRAT, SAGE NE SERA PAS RESPONSABLE À VOTRE ÉGARD DE (I) TOUTE INDEMNISATION CONCERNANT LES SERVICES PRÉ-GA, ET (II) TOUT DOMMAGE, QU'IL SOIT DIRECT OU INDIRECT, SPÉCIAL, CONSÉCUTIF, PUNITIF, EXEMPLAIRE OU ACCESSOIRE, RÉSULTANT DE VOTRE UTILISATION DES SERVICES PRÉ-GA, AU TITRE DE TOUTE THÉORIE DE RESPONSABILITÉ, QU'ELLE SOIT CONTRACTUELLE, DÉLICTUELLE OU AUTRE, ET QUE VOUS AYEZ ÉTÉ INFORMÉ OU NON DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES. DANS LA MESURE OÙ L'EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ CIDESSUS SERAIT JUGÉE INAPPLICABLE, LA RESPONSABILITÉ GLOBALE DE SAGE, QU'ELLE SOIT CONTRACTUELLE, DÉLICTUELLE (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE), LÉGALE OU AUTRE, EN LIEN AVEC LES SERVICES PRÉ-GA, NE DÉPASSERA PAS 1 000 \$.